

# La commercialisation d'hybrides de maïs qui ne sont pas approuvés à ce jour pour l'utilisation en Europe

ASSOCIATION DES  
COMMERCANTS  
DE GRAINS  
DU QUÉBEC



  
PRODUCTEURS DE  
**GRAINS**  
DU QUÉBEC



## Le 7 décembre 2023

Communiqué conjoint de l'Association des commerçants de grains du Québec (ACGQ), des Producteurs de grains de Québec (PGQ) et de l'Association des marchands de semences du Québec (AMSQ).

La commercialisation d'hybrides de maïs qui ne sont pas approuvés pour l'utilisation en Europe

Le 6 décembre 2023

En cette période, nos associations respectives désirent vous rappeler de porter une attention particulière aux hybrides de maïs vendues et mis en terre.

Certains de ces hybrides – dont le lien apparaît plus bas à la 2<sup>e</sup> page – représentent un enjeu lié à la commercialisation de ceux-ci **puisque'ils ne sont pas approuvés par l'Union Européenne.**

L'Association des marchands de semences du Québec (AMSQ), l'Association des commerçants de grains du Québec (ACGQ) et les Producteurs de grains du Québec (PGQ) désirent sensibiliser tous les intervenants (acheteurs, producteurs, représentants) de la chaîne pour que ces variétés ne se retrouvent pas à l'export.

L'Europe est un marché en expansion pour le maïs canadien. En 2022, 7 des 10 premiers marchés pour le maïs canadien étaient en Europe pour une valeur totale d'exportation de 689 M\$, représentant 76 % de la valeur totale des exportations. En comparaison, les exportations à destination des États-Unis ont totalisé 167,24 M \$ (source : Statistique Canada).

Pour le Québec, le maïs représente une exportation d'environ 181 341 tonnes vers l'Europe. Les opportunités d'exporter davantage de maïs sont présentes et il faut s'assurer de respecter les normes européennes à tous les niveaux de la chaîne.

Selon la base de données de l'Association canadienne du commerce des semences (Semences Canada), il y a des hybrides qui, commercialement, n'ont pas encore été approuvés par l'Union Européenne. Cependant, il est important de souligner que ces hybrides ont tout de même bien reçu l'autorisation pour l'utilisation humaine ou animale au Canada, aux États-Unis et possiblement dans d'autres marchés.

Au cours des dernières années, certains contrats avec les centres de grains et utilisateurs finaux ont déclaré que les hybrides de maïs non approuvés pour le marché européen ne seraient pas acceptés. Les acheteurs de maïs doivent être en mesure de communiquer leur politique concernant l'achat d'hybrides non approuvés par l'Union Européenne.

Lors de la planification de leurs achats de semences et avant de vendre leur maïs, les producteurs peuvent vérifier si leur hybride est autorisé pour l'Union Européenne. Ils peuvent le faire en visitant le lien : <https://seeds-canada.ca/corn-hybrid-database/>

Le producteur peut aussi contacter l'acheteur afin de s'assurer que l'hybride est accepté pour livraison.

Les compagnies de semences continuent de travailler étroitement avec les pays importateurs pour que le processus d'approbation de ces hybrides se déroule dans les meilleurs délais.

Un processus de communication concerté doit être respecté par tous ces intervenants. Ainsi, tous s'engagent officiellement à se partager les informations nécessaires à une gestion responsable de ces hybrides des semis jusqu'à leur utilisation finale.

Nous réitérons donc cette attention spéciale lorsque du maïs est vendu ou acheté.

N'hésitez pas à consulter le site web de Semences Canada dont les données sont mises à jour régulièrement.

Veuillez agréer nos sincères salutations.



M. Simon Baillargeon  
Président  
ACGQ



M. Christian Overbeek  
Président  
PGQ



Mme Annie Bergeron  
Présidente  
AMSQ

### **Association des marchands de semences du Québec**

L'AMSQ est une association apolitique, sans but lucratif qui regroupe plus de 20 entreprises membres engagées dans tous les aspects de la recherche, de la production et du marketing des semences dans le marché québécois. Nos membres travaillent avec une multitude de cultures qui répondent aux besoins de leurs clients en développant et en fournissant des semences produites par le biais de diverses méthodes de production, notamment biologique, conventionnelle et biotechnologique.

### **Association des commerçants de grains du Québec**

L'Association des commerçants de grains du Québec représente tous les commerçants qui achètent les produits visés par le plan conjoint des Producteurs de grains du Québec (PGQ) aux fins de revente dans le même état. L'association a pour mission de promouvoir et de représenter les intérêts des entreprises spécialisées dans le commerce des grains au Québec et de contribuer au développement de pratiques saines et modernes au sein d'une industrie durable.

### **Producteurs de grains du Québec**

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent quelque 9 500 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus de nourrir l'ensemble des autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 1,3 milliard de dollars. La production de grains est le 3e secteur agricole québécois. La production et la transformation de grains représentent ensemble environ 20 000 emplois au Québec.